

Agen, jeudi 21 mars 2013

DOSSIER DE PRESSE

Budget primitif 2013

A l'image des budgets présentés par Pierre Camani et son équipe depuis 2008, le budget primitif 2013 réserve une place importante aux investissements, grâce à une gestion responsable et à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les grandes orientations du budget 2013

Malgré le contexte financier particulièrement difficile dans lequel évolue la collectivité, la gestion saine et solide fondée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement permet aujourd'hui de maintenir un niveau d'investissement élevé. Le Lot-et-Garonne fait d'ailleurs figure d'exception car il ne se trouve pas dans la situation catastrophique de certains Départements.

Toutefois, les projections sur les prochains exercices montrent la difficulté de poursuivre les politiques volontaristes, tout en assumant les missions obligatoires. Par ailleurs, il n'est pas question de revenir sur les acquis de la politique menée depuis 2008 et qui participent à la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale et territorial : APA +, gratuité des transports scolaires, mise en place du réseau départemental des transports publics Tidéo, programme de rénovation dans les collèges.

Dans ce contexte national de crise économique et sociale, les orientations prises par la majorité départementale sont le reflet d'un équilibre entre ambition et responsabilité.

Ambition, par la poursuite des politiques de solidarité et de développement mises en place depuis 5 ans et qui se sont traduites par de réels progrès pour les Lot-et-Garonnais : des services nouveaux, des investissements accrus et une autre méthode de gestion des fonds publics.

Responsabilité, car le Département de Lot-et-Garonne, tout comme l'ensemble des Départements de France, doit faire face à un redoutable « effet ciseaux », c'est-à-dire une forte augmentation de

ses dépenses obligatoires couplée à une baisse inédite de ses recettes. Le projet de Budget 2013, examiné le 21 mars prochain, sera ainsi construit autour des 4 piliers suivants :

- la stabilité des taux de fiscalité directe départementale pour préserver le pouvoir d'achat, et ce pour la quatrième année consécutive ;
- la diminution du rythme de l'endettement pour préserver les générations futures, en veillant à préserver une capacité significative de soutien à l'économie départementale ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement grâce à l'amplification des politiques d'évaluation et de gestion de chaque euro dépensé
- le maintien d'un bon niveau d'investissement pour participer au développement des territoires.

La réalité des chiffres

Les chiffres ci-dessous, incontestables car extraits de documents officiels, démontrent que la gestion rigoureuse du Conseil général lui permet de faire face à une situation difficile : augmentation des dépenses sociales obligatoires, perte de recettes due à la réforme fiscale du Gouvernement Fillon...

Les investissements sont maintenus à un haut niveau, le soutien aux communes et intercommunalités est renforcé, la dette est aujourd'hui maîtrisée et les dépenses de gestion, notamment de personnel, sont contenues.

Quelques exemples...

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
FONCTIONNEMENT	Département 47	Moyenne de la strate*
Charges réelles de fonctionnement en € / habitant	888	909
- dont charges de personnel	151	200
- dont administration générale	42	70
- dont charges financières	14	15
- dont dépenses aux personnes âgées et/ou handicapées, à l'enfance en danger...) et dépenses des politiques de santé et de logement	611	567
INVESTISSEMENT	Département 47	Moyenne de la strate*
Dépenses réelles d'investissement en € / habitant	281	263
- dont dépenses d'équipement	239	200
*dont dépenses d'équipement direct	129	124
*dont subventions d'équipements (communes, intercommunalités...)	110	77

UNE IMPORTANTE PERTE DE RECETTES POUR LE DÉPARTEMENT DUE À LA RÉFORME FISCALE DE 2010

Années	2010	2011	2012	2013	Total cumulé 2010-2013
Perte de recettes résultant de la réforme de 2010 (en M€)	3,2	8,6	11	12	34,8

UN ENCOURS DE DETTE MAÎTRISÉ

Encours de la dette en € / habitant	2010	2011	2012
Département de Lot-et-Garonne	461	542	624
Moyenne de la strate*	516	714	Ratio nationaux non connus à ce jour mais en augmentation

* Départements de 250 000 à 499 999 habitants

Aides aux communes et intercommunalités : un soutien renforcé et élargi

La majorité départementale renforce son soutien aux communes et intercommunalités, en réorientant notamment ses financements sur de grandes politiques telles que les Maisons de santé pluridisciplinaires ou la création - réhabilitation de logements.

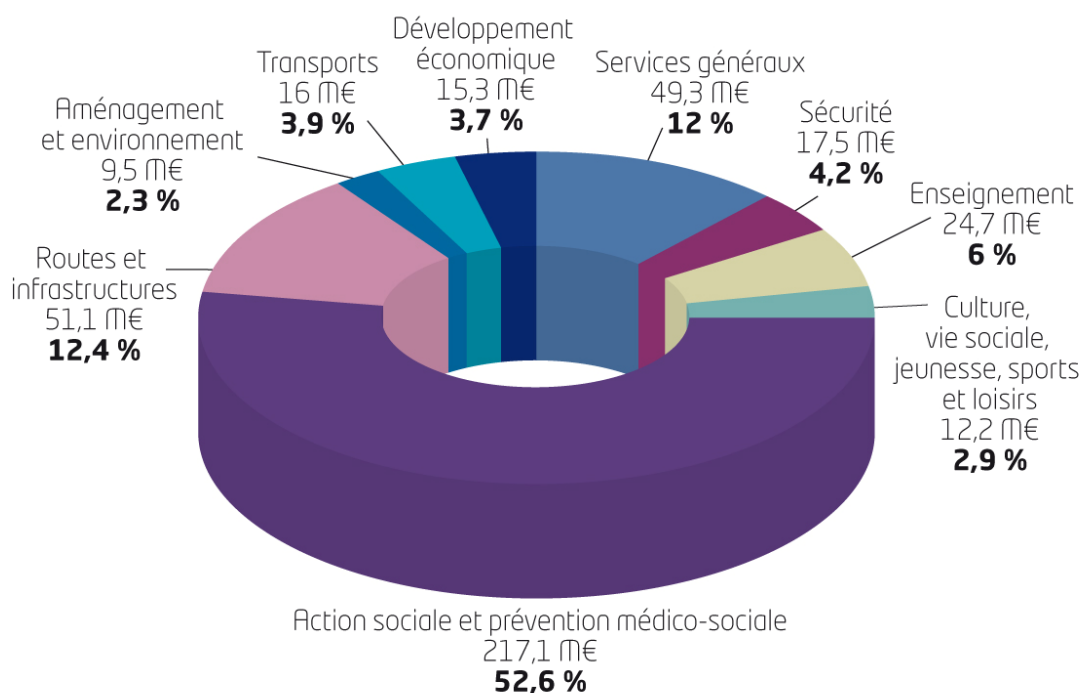
Soutien aux Communes, EPCI, Etablissements publics (en M€)	2012	2013
Subventions de fonctionnement	3,2	3,4
Subventions d'investissement	17,4	18,6
TOTAL	20,6	22

Le budget 2013 en chiffres

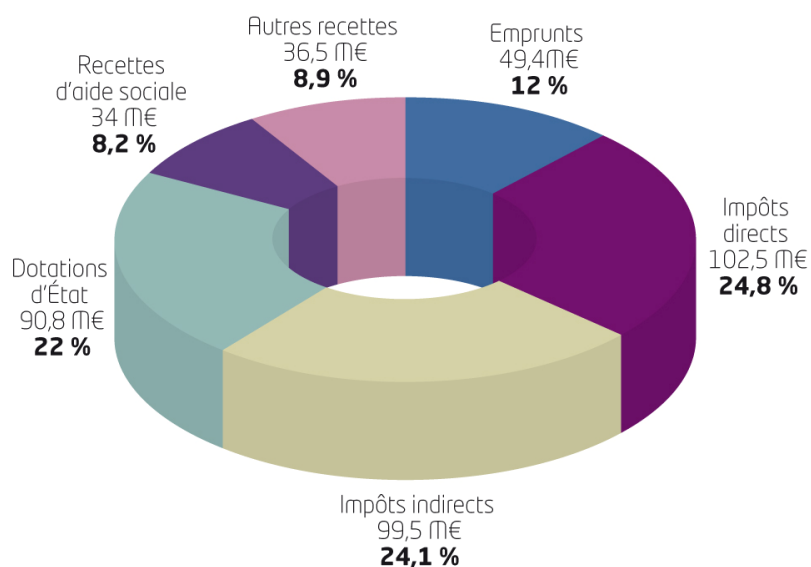
Budget global : 412,7 M€

- Budget de fonctionnement : 317,6 M€
- Budget d'investissement : 95,1 M€

Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement : 412,7 M€



Recettes réelles : 412,7 M€



Zoom sur quelques dossiers du budget 2013

1. Favoriser le développement économique et l'emploi

Parce que soutenir le développement économique, c'est favoriser les créations d'emplois, le Conseil général accompagne les entreprises lot-et-garonnaises. C'est pourquoi, cette année encore, le Département accentuera son soutien au tissu économique.

L'an dernier déjà, ce sont près de 150 entreprises lot-et-garonnaises qui ont été aidées par le Conseil général. Cet effort considérable sera donc poursuivi et amplifié autant que de besoin. C'est l'une des réponses au ralentissement de l'activité économique, et un enjeu majeur pour la bataille de l'emploi.

Parmi les mesures fortes inscrites à ce budget, l'extension de l'Agropole, qui a aujourd'hui atteint son niveau de saturation, est un dossier fort, attestant de la volonté du Conseil général de participer au développement d'une structure agroalimentaire phare. Le Conseil général renouvelle aussi son soutien aux plates-formes d'initiatives locales.

Extension de l'Agropole : 300 000 €

Regroupant plus de 130 entreprises et 2 500 employés, l'Agropole est le pôle économique majeur de l'agroalimentaire en Lot-et-Garonne. Le Conseil général verse chaque année 1 M€ pour le fonctionnement de cette technopole.

Afin de poursuivre son développement, l'opération envisagée, que la majorité départementale soutient sans réserve, permettra d'étendre le périmètre actuel de 30 hectares supplémentaires. Elle se traduira à court et moyen termes par de nouvelles créations d'emplois directs, mais également par des retombées importantes dans les services et les autres secteurs d'activité présents sur le territoire et renforcera l'attractivité du territoire.

Premier financeur public de l'Agropole, le Conseil général soutient ce projet à hauteur de 300 000 €.

Soutien aux plates-formes d'initiatives locales : 350 000 € sur 3 ans

Depuis 2002, le Conseil général soutient financièrement les plates-formes d'initiatives locales que sont Initiatives Lot-et-Garonne (basée à l'Agropole avec un rayonnement départemental) et Val de Garonne Initiatives (basée à Marmande avec un rayonnement sur le Marmandais).

Chaque année, ces structures accompagnent des entrepreneurs, des porteurs de projets d'entreprises en phase de création, de développement ou de reprise-transmission. L'accompagnement s'effectue à trois niveaux : prêt d'honneur, parrainage par un chef d'entreprise expérimenté et suivi-conseil technique. En 2012, ces plates-formes, dont l'action est complémentaire d'autres structures publiques de ce type, ont contribué à la sauvegarde ou à la création de près de 750 emplois.

Conscient de l'intérêt de conserver ces outils locaux d'accompagnement, le Conseil général, aux côtés des collectivités concernées, finance les plates-formes d'initiatives locales. **Ainsi, pour la période 2013-2015, le Département consacre une enveloppe de 350 000 €, répartie entre Initiatives Lot-et-Garonne (240 000 €) et Val de Garonne Initiatives (110 000 €).**

2. La politique en faveur du logement et de l'habitat

Le soutien du Conseil général à l'habitat et au logement social est essentiel dans un département rural comme le Lot-et-Garonne. L'habitat revêt en effet quatre enjeux de taille :

- **un enjeu social** : offrir des loyers accessibles sur l'ensemble du territoire départemental,
- **un enjeu patrimonial** : permettre aux propriétaires, généralement modestes, d'entretenir leur patrimoine et d'améliorer le confort de leurs logements,
- **un enjeu d'attractivité** : l'innovation architecturale, l'embellissement des façades, le réinvestissement des centres bourgs par les promoteurs constituent des axes de travail importants pour renforcer l'attractivité du département,
- **un enjeu économique** : la commande publique permet de maintenir l'activité de l'artisanat et de façonner de nouveaux savoirs faire sur des filières travaux d'avenir : la rénovation thermique et l'adaptation au vieillissement notamment.

Depuis l'adoption en mars dernier de son Plan départemental de l'Habitat (PDH), qui fixe les orientations stratégiques du Département et de l'Etat en matière d'habitat et d'urbanisme sur la période 2012-2017 et de sa nouvelle politique de l'habitat et de logement social, qui propose des modalités de soutien renouvelées en faveur des organismes de logement social, des communes, des propriétaires privés et des acteurs associatifs, le Conseil général tient ses engagements pour développer l'offre de logements en Lot-et-Garonne.

L'année 2012 a ainsi été marquée par la mise en œuvre de cette nouvelle politique :

- création de 149 nouveaux logements HLM financée par le Département (soit 2,7 fois plus qu'en 2011)
- réhabilitation thermique de 25 logements HLM a également été soutenue,
- accompagnement financier pour la rénovation de 179 logements privés

Au total, 2 M€ ont été engagés en 2012 pour le logement social et communal et pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Cette hausse globale des aides à l'investissement du Conseil général, a eu, in fine, des effets leviers sur la faisabilité économique et sur la réalisation d'un volume plus important de logements sociaux puisque la production totale de logements sociaux dans le département a parallèlement augmenté de 25 % entre 2011 et 2012.

L'année 2013 permettra de consolider cette politique.

Le Conseil général maintiendra ses aides à la production et à la rénovation de logements locatifs HLM et de logements communaux : 1,45 M€ sont débloqués pour accompagner la création ou la rénovation de 210 logements sociaux.

Le Conseil général va lancer, avec l'ANAH, un programme départemental de rénovation du parc privé sur deux thématiques : les travaux de rénovation thermique et les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie. Pour ce programme, l'aide départementale sera double : une aide forfaitaire de 1200 € par logement pour les particuliers et un service de conseils sur les travaux à réaliser et le montage de dossiers. Quelque 120 logements privés devraient bénéficier d'une aide à la rénovation dans ce cadre.

Autre exemple : le programme de l'Agglomération d'Agen prévoit la rénovation de 90 logements locatifs privés en diffus en 3 ans. Le Conseil général consacrera une enveloppe de 252 600 € pour aider les propriétaires dans ce cadre.

C'est cette logique d'aménagement du territoire et d'équité sociale que souhaite garantir le Département.

3. Le soutien à l'agriculture

Lors des Etats généraux de l'Agriculture, le Conseil général a réaffirmé sa volonté d'accompagner les mutations de l'agriculture et d'apporter un soutien efficient aux acteurs agricoles. C'est dans cette optique que le Département soutient aujourd'hui le projet de développement de la coopérative Terres du Sud et met en place un régime d'aides en faveur de la filière bovine.

Terres du Sud – Développement de la filière « jus de fruits »

Département agricole s'il en est, le Lot-et-Garonne présente néanmoins une carence en productions de jus de fruits locaux (notamment pomme et raisin biologiques). Conscient de l'intérêt de structurer une filière de jus de fruits bio, la coopérative Terres du Sud a développé un projet expérimental innovant, avec la volonté de répondre à un besoin local, en produisant 80 hectares de vignes et pommiers en agriculture bio.

Afin de développer ce projet, Terres du Sud a mis en place un fonds d'accompagnement pour ses adhérents. Il permet d'aider les agriculteurs qui se lancent dans la production de vignes à jus de raisin ou de vergers de pommes à jus, le tout en agriculture bio. Grâce à ce fonds, les adhérents peuvent démarrer une nouvelle production, tout en sécurisant leurs investissements sur des cultures pérennes qui ne donneront leurs premiers fruits que quelques années plus tard.

Le Conseil général a accordé une aide de 71 400 € à Terres du Sud, qui seront redistribués aux adhérents s'inscrivant dans cette démarche.

Nouveau programme en faveur de la filière bovine

Face à la baisse des exploitations agricoles d'élevage, baisse due au fait de crises sanitaires successives, le Conseil général a souhaité mettre en place un programme en faveur de la filière bovine.

En Lot-et-Garonne, 25 % des exploitations ont des ateliers bovins, soit 1 800 exploitations. 15 % sont en production de lait (15 100 têtes) et 10 % en production viande (25 950 têtes). Toutefois les exploitations sont majoritairement en polyculture, l'élevage demeurant une activité plutôt basée sur la vocation. On peut compter plus de 600 exploitations, possédant moins de 10 vaches (2 444 têtes au total) et donc ayant une activité très réduite sur cet atelier.

Le nombre d'éleveurs laitiers a diminué de 58 % en 10 ans, on en compte aujourd'hui 312, qui produisent 97 millions de lait par an.

Le nombre d'éleveurs en production viande a lui aussi reculé, on en compte aujourd'hui 1 434 dont 775 ont plus de 10 bovins. Stabilisé à la fin des années 2000, ce chiffre est en baisse de 4 % sur l'exercice 2011-2012.

Dans un souci d'améliorer la qualité de leurs productions et de développer leur compétitivité, les professionnels ont sollicité le Conseil général. Rendre les bâtiments plus fonctionnels, réduire le temps et la pénibilité du travail sont quelques-uns des objectifs visés par cette demande.

Soucieux de mieux accompagner cette filière, le Conseil général a donc élaboré un programme d'actions pour la période 2013-2015 avec un budget triennal de 250 000 €. Ce programme permettra de soutenir les aménagements et travaux qui permettent de gérer les effluents, réaliser des économies d'énergie, améliorer les conditions de travail, renforcer la compétitivité des exploitations...

Parallèlement, le Conseil général verse 12 400 € à l'Association garonnaise de mise en marché (AG2M), qui développe un dispositif rationnel de gestion de l'herbe dans l'élevage bovin : le pâturage tournant dynamique. Cette technique permet des gains de productivité de 30 à 50 % dès la 3^e année de mise en place avec l'objectif d'arrêter l'apport d'engrais chimique et ce quel que soit le niveau de production initial de la prairie.

Des niveaux de production comparables à ceux des prairies "intensives" ou à l'ensilage de maïs sont alors obtenus sans coût de renouvellement (pérennisation des prairies)

La mise en place d'un tel système sera testée dans un premier temps sur un réseau de 12 fermes. L'objectif est d'amener progressivement les éleveurs allaitants à reconsidérer l'équilibre entier des systèmes fourragers dans l'optique de réduire les coûts de production.

4. Aménagement du territoire

Déploiement du Très haut débit

Le Département de Lot-et-Garonne s'est très tôt lancé dans une politique ambitieuse d'aménagement numérique du territoire avec la création d'un réseau public de communication Haut débit (Wimax), puis en étant une des toutes premières collectivités territoriales de France à adopter son Schéma départemental d'aménagement numérique (SDAN) en avril 2011.

Les deux années qui viennent de s'écouler ont connu de très nombreux changements du cadre national et local de déploiement du Très haut débit. Elles ont permis de mûrir et d'adapter le projet initial, de participer aux réflexions pour la mise en œuvre d'une gouvernance régionale, et enfin de lancer les travaux de définition et de concertation en vue de la création du Syndicat mixte numérique prévu au Sdan de Lot-et-Garonne.

Afin de prendre en compte ces évolutions et de définir le cadre dans lequel se mettra en place l'Aménagement Numérique du Département, une feuille de route a été définie.

Le Syndicat mixte, dont la création avait été inscrite au Schéma directeur d'aménagement numérique, sera l'acteur majeur de l'aménagement numérique de Lot-et-Garonne. Il fédérera toutes les énergies locales : les Communautés de Communes et d'Agglomération, le Syndicat d'électricité de Lot-et-Garonne, le Département et la Région Aquitaine.

Cette nouvelle structure portera les moyens, les compétences et la volonté de déployer un réseau essentiel pour l'avenir du département. Il sera le garant d'un développement numérique équilibré entre les zones urbaines et les zones rurales, et d'un égal accès à une connexion à Internet de qualité.

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Délery, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

LOT-ET-GARONNE 
Conseil général